



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le six février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 1er février 2023

Présents : M. DESLANDES, M. PERDOUX, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEURAIN DURU, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. GITON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme MOUZET, Mme PERREAU, M. THIBAUT, Mme THO, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Secrétaire de séance : Mme PERREAU

***M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.***

CREATION DE POSTE

Afin de bénéficier des mêmes compétences dans chaque classe de maternelle, à l'école de Vennechy, M. le Maire propose de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, identique aux trois autres postes d'ATSEM existants. Si un agent est éligible à ce grade, il y sera nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à compter du 15 février 2023. Le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

L'un des véhicules de la commune, utilisé quotidiennement par les services techniques n'est plus en état de fonctionnement correct. Par conséquent, M. le Maire propose de procéder à son remplacement, en achetant un véhicule du même type, d'occasion. Il s'agira d'un véhicule utilitaire, pour un montant de 25 000€ HT maximum. Un projet est d'ailleurs en cours, pour l'achat d'un Citroën Jumper Benne pour 24 443,43€ HT.

Mme PERREAU demande ce que deviendra l'ancien camion, devenu hors service. M. le Maire répond qu'il sera revendu sur un site de vente aux enchères.

M. GAUCHER précise que l'ancien véhicule avait été acheté d'occasion, suite à un vol aux ateliers municipaux et dont le coût correspondait au montant du remboursement de l'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le projet d'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques pour un montant de 25 000€ HT maximum. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2023.

CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE POUR LA CHAUDIERE BOIS

M. LOISEAU explique que l'alimentation électrique de la chaudière bois est actuellement en suspens. En effet, il est nécessaire de tirer une nouvelle ligne électrique, car la

puissance demandée pour alimenter la chaudière n'est pas suffisante sur les compteurs existants, notamment celui de la salle polyvalente. Enedis a donc chiffré l'extension de réseau jusqu'à la chaudière bois. La pose d'un nouveau compteur serait donc de 9 840€ HT et serait réalisé sous un délai maximal de 16 semaines.

M. BOURLET demande si un repiquage sur le branchement du restaurant scolaire n'était pas possible. M. MUNOZ répond que la puissance fournie par ce branchement n'était pas suffisante, puisqu'il faut 100kVA pour alimenter la chaudière. Un nouveau branchement est donc nécessaire.

Un second point est également en suspens concernant le chantier de la chaudière bois. Ainsi, le type de cheminée, telle que prévue au cahier des charges, a été rejetée par le bureau de contrôle. En effet, en cas d'incendie dans la salle polyvalente, ce dernier considère cela comme dangereux pour le local de la chaudière, attenant au bâtiment. Le maître d'œuvre propose donc de réaliser un permis de construire modificatif, afin d'intégrer la chaudière en tant qu'extension à la salle polyvalente et non plus comme un bâtiment indépendant, ce qui pourrait permettre de lever cette réserve. Une alarme serait alors à ajouter à la salle polyvalente et dans la chaufferie et permettrait de réduire les coûts dus au changement de la cheminée, initialement chiffré à 50 000€. Mme PERREAU demande si, dans le cadre du permis modificatif, les modifications apportées sont susceptibles d'être approuvées. M. LOISEAU répond que pour l'instant, la commune est dans l'incertitude, vis-à-vis de la protection incendie, mais aussi du bureau de contrôle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la mise en place d'un nouveau raccordement électrique, par Enedis, pour la chaudière bois, pour un montant de 9 840€ HT.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2023

Suite à la réunion de la commission évènementiel, Mme CHAMBLET présente les demandes de subvention des associations communales, ainsi que des organismes extérieurs.

- CCAS : Aucune demande n'a été transmise pour alimenter le budget 2023 du CCAS. Mme BEAURAIN DURU précise que l'exercice 2022 reste excédentaire car peu d'aides ont été demandées et accordées. Le besoin de financement reste donc nul pour 2023.
- Don du sang : Cet organisme ne transmet pas de demande avec un montant précis, mais uniquement une demande de subvention globale. La commission propose donc de reconduire le montant habituel de 50€.
- DDEN (Délégués départementaux de l'éducation nationale) : Proposition de reporter le montant annuel habituel, soit 20€.
- Classes de découverte : le montant a déjà été voté en Conseil municipal lors de sa séance du 7 novembre 2022, soit 4 964€ (17€ x 292 élèves).
- 30 Millions d'amis : Mme MOUZET explique qu'un projet de stérilisation des chats errants est en cours. Une convention sera établie avec l'association 30 Millions d'amis, qui prendra en charge 50% des frais de stérilisation et de puçage des chats trappés, dans une limite définie. Ainsi, un vétérinaire appliquant les tarifs demandés par 30 Millions d'amis a

	Stérilisation	Puce	Total	Prise en charge par 30M d'amis	Reste à charge	Nombre d'animaux	Coût global
Femelle gestante	106,90 €	35,00 €	141,90 €	60,00 €	81,90 €	13	1 064,70 €
Femelle	70,00 €	35,00 €	105,00 €	50,00 €	55,00 €	10	550,00 €
Mâle	35,00 €	35,00 €	70,00 €	35,00 €	35,00 €	10	350,00 €

1 964,70 €

été sollicité. Les montants retenus sont les suivants :

Par ailleurs, Mme MOUZET rappelle que l'identification des chats est une obligation légale pour leurs propriétaires. Ainsi, un chat trappé, qui serait non stérilisé et non pucé, sera emmené au vétérinaire et mis à l'adoption au nom de 30 Millions d'amis. Si le chat est sauvage et donc non habitué à l'humain, il sera relâché dans le secteur où il a été trappé.

Au vu du nombre de chats errants estimés sur la commune. Il est proposé de budgéter 2 000€ pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité pour le CCAS, le don du sang et les DDEN et à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions pour 30 Millions d'amis, valide les montants des subventions tels que proposés.

- Amicale des Sapeurs-pompiers : 500€ sont demandés. Grâce à une participation pour le voyage organisé en 2022, ils n'ont pas eu besoin d'amputer leur réserve. Ils prévoient donc un excédent sur 2023 de 448€, avec la subvention communale. La commission propose d'attribuer 500€.

Ayant un lien avec l'association, M. GAUCHER ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

- Anciens combattants : 450€ sont demandés. La même demande de subvention a été transmise à la commune de Marigny-les-Usages. La commission propose d'attribuer 450€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

Ayant un lien avec l'association et ne souhaitant pas prendre part au vote, Mmes CHAMBLET et MOUZET et MM JALAGEAS, MUNOZ, LOISEAU, BONHOMMET ET BOURLET sortent de la salle.

- Association sportive de Vennecy (ASV) : Toutes les sections de l'ASV n'ont pas transmis de demande. Les sections représentées dans la demande sont : le judo, la marche nordique, l'USEP, le Volley et la gymnastique. Mme CHAMBLET présente les projets de chaque section. M. GAUCHER estime que le Conseil municipal n'a pas à regarder les demandes de chaque section, il doit voter une subvention globale, attribuée à l'ASV, que le bureau redistribue à ses sections. M. le Maire approuve, cependant, il est nécessaire de connaître l'objet des demandes de subvention, qui forment la somme globale demandée par l'ASV, même si le Conseil municipal n'attribue pas de subvention directement à chaque section, mais bien à l'ASV dans sa globalité. 12 600€ sont demandés. La commission propose d'attribuer 11 500€. Mme BEURAIN DURU fait remarquer que le montant proposé est supérieur de 1 500€ par rapport à celui accordé en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

Mmes CHAMBLET et MOUZET et MM JALAGEAS, MUNOZ, LOISEAU, BONHOMMET ET BOURLET rentrent dans la salle.

Ayant un lien avec l'association et ne souhaitant pas prendre part au vote, Mme MOUZET sort de la salle.

- Coopérative scolaire : 2500€ sont demandés. Mme STROUPPE MEUNIER précise que le coût des transports, majoritaires dans les dépenses de la coopérative, a fortement augmenté. La Directrice de l'école estime que les recettes de la tombola de l'an dernier étaient exceptionnelles. Elle s'est donc basée sur les recettes des années avant COVID. Cependant, Mme STROUPPE MEUNIER rappelle qu'il y a désormais plus d'élèves qu'en 2018/2019, les recettes devraient donc être plus élevées. La commission propose d'attribuer 1 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

Mme MOUZET rentre dans la salle.

- Récréatif : 100€ sont demandés. La commission propose d'attribuer 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

Ayant un lien avec l'association et ne souhaitant pas prendre part au vote, M. JALAGEAS sort de la salle.

- Saint Hubert : 2000€ sont demandés. L'association prévoit de prendre en charge la soirée beaujolais sur 2023. 24 chasseurs font partie de l'association, dont 12 étant de Vennechy. Par ailleurs, Mme CHAMBLET fait remarquer que les membres de la St Hubert se sont portés bénévoles pour aider lors de certaines manifestations communales, comme le Téléthon, en 2022. Mme CHAMBLET lit un courrier transmis par l'association. La commission propose d'attribuer 2000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 17 voix pour et 1 abstention (M. CHENEAU), valide le montant proposé.

M. JALAGEAS rentre dans la salle.

- Tambours et Clairons : 2 000€ sont demandés cette année en raison du renouvellement de matériel. La commission propose d'attribuer 1 500€ et demande à l'association de transmettre une demande avec le même montant à la commune de Marigny-les-Usages, l'association effectuant les mêmes actions dans cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

Ayant un lien avec l'association et ne souhaitant pas prendre part au vote, M. THIBAULT et Mme PERREAU sortent de la salle.

- Vennechy Loisirs : 7 350€ sont demandés. La commission propose d'attribuer 5 000€. M. GAUCHER rappelle que sans cette association, il n'y aurait pas d'animations dans la commune. Cependant, M. LOISEAU estime qu'il n'est pas possible de présenter l'ensemble des manifestations prévues comme étant déficitaires. Si cela venait à être le cas à la fin de l'exercice, le Conseil municipal pourrait toujours palier ce déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 16 voix pour et 1 abstention (M. GAUCHER), valide le montant proposé.

M. THIBAUT et Mme PERREAU rentrent dans la salle.

Ayant un lien avec l'association et ne souhaitant pas prendre part au vote, Mme GANGNERON et MM BOURLET et LOISEAU sortent de la salle.

• Vennecy Music : 6000€ sont demandés. La commission propose d'attribuer 5 000€ ; la commune note les efforts de l'association, qui a fortement fait diminuer ses liquidités (en passant de 47 000€ à 27 000€, permettant de couvrir une année de salaires). De plus, les critères d'attribution de la subvention par le Département ont évolué. Il est désormais regardé les liquidités que possède l'association. Mme CHAMBLET lit un courrier transmis par l'association.

M. GAUCHER estime que la commission finances aurait dû être convoquée pour l'attribution des subventions. Mme CHAMBLET répond que cela n'a jamais été le cas, au cours du mandat en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant proposé.

MM BOURLET et LOISEAU rentrent dans la salle.

Les montants totaux décidés sont donc les suivants :

ASSOCIATION OU ORGANISME	Compte budgétaire	Montant attribué
CCAS		0,00 €
Sous total 1		0,00 €
DON du Sang	65738	50,00 €
DDEN	65738	20,00 €
30 Millions d'amis	65738	2 000,00€
Sous total 2	65738	2 070,00 €
Classes de découverte	65748	4 964,00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS	65748	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	65748	450,00 €
A.S.V	65748	11 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	65748	1 500,00 €
RECREATIV	65748	100,00 €
ST HUBERT	65748	2 000,00€
TAMBOURS ET CLAIRONS	65748	1 500,00 €
VENNECY LOISIRS	65748	5 000,00 €
VENNECY MUSIC	65748	5 000,00 €
Subvention exceptionnelle (réserve)		0,00 €
Sous total 3	65748	32 514,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		34 584,00 €

Ils montrent une augmentation de 65% par rapport à 2022, année au cours de laquelle, 18 920€ avaient été attribués. L'ensemble des crédits sera prévu au budget 2023, aux comptes associés.

➤ QUESTIONS ORALES

➤ M. le Maire informe les Conseillers que les subventions demandées au Conseil départemental pour le financement de la vidéoprotection et pour l'éclairage public ont été accordées à 100%, soit respectivement 19 263€ et 14 746€.

➤ M. LOISEAU explique que le dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert, pour financer la rénovation de l'éclairage public, a été déposé auprès de l'Etat.

➤ M. JALAGEAS rappelle que des cas de grippe aviaire ont été recensés dans le secteur de Neuville-aux-Bois. Les propriétaires de volailles sont donc appelés à les isoler.

➤ M. LOISEAU informe du suivi de chantier de la salle bleue – mise aux normes des sanitaires. Les travaux ont débuté le 23 janvier et se poursuivent correctement. La fin du chantier est estimée au 24 février prochain.

➤ Information de M. LOISEAU sur le suivi de chantier de l'espace partagé, qui a démarré le 30 janvier, avec une semaine de retard. Des restrictions de circulation aux abords du chantier, avec circulation alternée, seront en place pendant 5 mois.

➤ M. LOISEAU explique que les 3 compteurs nécessaires à l'installation de la vidéoprotection ont été mis en place ce jour même.

➤ M. LOISEAU informe les Conseillers d'un projet d'étude de faisabilité pour la construction d'un gymnase. Une première réunion aura lieu dans la semaine, avec un prestataire, pour obtenir des conseils sur les besoins à définir et le cahier des charges à monter. Cette étude, d'une durée estimée à 4 à 5 mois, devra être terminée en novembre 2023. Elle sera financée grâce aux fonds transmis par Nexity, dans le cadre de la rétrocession du lotissement des 5 Arpents.

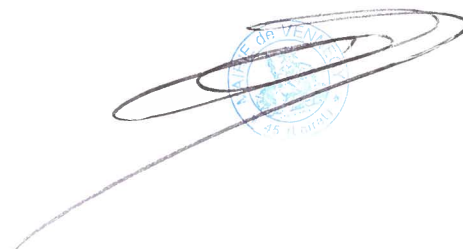
➤ M. GAUCHER informe les Conseillers que le Conseil municipal de Trainou a voté l'achat de deux bâches pour la récupération de l'eau de pluie. Idée identique à sa proposition transmise en Conseil municipal il y a quelques mois, d'utilisation d'une bâche incendie détenue par les services municipaux. M. le Maire lui rappelle que cette bâche n'est plus stockée dans les ateliers municipaux. Elle a été jetée, car elle était percée. M. MACHADO lui explique que, même si la bâche est toujours là, on ignore dans quel état elle se trouve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Vennecy, le 7 février 2023

La secrétaire de séance,
Anne PERREAU

Le Maire,
Roger DESLANDES

A blue circular official stamp of the Municipality of Vennecy is partially visible behind a large, dark, handwritten signature that spans across the stamp and extends to the right.